

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2025-D012  
ESPACE DE LOISIRS - Publicité - saison 2025

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2025 de la commune,

Vu les différentes activités mises en place sur l'espace de loisirs pendant la saison estivale,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la publicité des activités et animations, présentes sur l'espace de loisirs, pendant la saison estivale,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** L'entreprise Hebdo Communication, dont l'agence est située à Montval-sur-Loir - 10 avenue Jean Jaures, est retenue pour la diffusion d'informations concernant l'espace de loisirs du Lac des Varennes, sur plusieurs supports de communication :

- Guide été 2025 - 1 parution,
- Actu Le Mans + Petit courrier - 4 parutions

**Article n° 2 :** Le montant total de cette action de publicité s'élève à **1 400€ hors taxes ,soit 1 680€ toutes taxes comprises.**

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 21/02/2025  
Le Maire,  
Monique TROTIN

